

# Villé Conseil municipal Des comptes dans le vert



Le bâtiment jaune de l'école élémentaire de Villé, qui accueille cinq classes de 25 élèves, devra être accessible aux personnes à mobilité réduite au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Photo DNA – Franck Delhomme

## À l'ordre du jour du conseil municipal de Villé lundi soir, le point essentiel portait sur l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune.

### Tags

Loisirs

Edition de Sélestat / Centre-Alsace

### Notez l'article

Avant le vote des budgets courant mars, les comptes administratif et de gestion de la commune de l'année passée ont été passés au peigne fin lundi soir lors du conseil municipal de Villé.

Chapitre par chapitre, le secrétaire de mairie Jacques Sprauel a listé les dépenses et les recettes. La section de fonctionnement a été clôturée avec un excédent de 231 611 € et la section d'investissement avec un excédent de 126 093 €.

### Deux abstentions et un contre pour « Les Pommiers 2 »

Ce qui lui fait dire que « les charges de fonctionnement sont sous contrôle et bien maîtrisées. Le montant des charges financières a diminué en raison d'un taux d'emprunt faible et d'un moindre recours à la ligne de trésorerie. »

Un certain nombre de recettes se sont, en outre, avérées supérieures aux montants prévus comme « les coupes de bois, on n'a pas coupé plus mais ce sont des recettes de l'année précédente. Et nous avons vendu pour 3 600 € d'électricité avec nos panneaux photovoltaïques. »

À noter que rentre notamment dans les charges de gestion courante de la commune, la contribution au Service départementale d'incendie et de secours pour 67 230 €. « Nous n'avons aucune maîtrise dessus. »

Four rappel: les dépenses en 2012 se sont concentrées sur la poursuite des travaux de mise en sécurité du groupe scolaire pour 33 690 € et sont notamment liées à des remboursements (29 758 € pour la réfection des réseaux secs rue Louis-Pasteur et 25 436 € pour la rénovation de la mairie).

Les comptes de la commune ayant été approuvés à l'unanimité, il n'en est pas de même pour le compte administratif du lotissement « Les Pommiers 2 » : deux abstentions et un contre. Si un déficit d'investissement a été enregistré à 58 005 €, « ces montants sont destinés à être couverts le jour où les terrains seront cédés. Les seules dépenses réalisées en 2012 sur ce lotissement, ce sont des frais d'intérêts », a précisé Jacques Sprauel face au silence des conseillers à ce sujet.

### A lire aussi